

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/23-CF

Mars 2025

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur les recommandations pour la révision du Code d'usages Code d'usages pour la réduction en Aflatoxine B1 dans les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail laitier (CXC 45-1997)**

DATE LIMITE: 15 mai 2025

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/CF 25/18/13 qui figure sur la page web de la 18^e session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)¹.

DEMANDE D'INFORMATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à fournir des observations sur les recommandations présentées au paragraphe 12 du document CX/CF 25/18/13, indiquées ci-dessous en guise de référence:
3. Le CCCF est invité à examiner si de nouveaux travaux doivent être proposés en vue d'une révision du Code d'usages pour la réduction de l'aflatoxine B1 dans les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail laitier (CXC 45-1997) et, dans l'affirmative, à examiner les points ci-dessous:
 - (i) Examiner le document de projet figurant à l'Appendice I du document CX/CF 25/18/13 et procéder aux ajustements nécessaires pour s'assurer qu'une justification solide est fournie pour la révision du Code d'usages afin de la transmettre à la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius (2025) pour approbation en tant que nouveau travail.
 - (ii) Examiner les grandes lignes de la proposition de révision du Code d'usages telle qu'elle est présentée à l'Appendice II du document CX/CF 25/18/13, en particulier en ce qui concerne les points suivants pour guider le groupe de travail électronique dans la poursuite du développement du Code d'usages après l'approbation des nouveaux travaux par la 48^e session de la Commission:
 - (a) Si l'approche adoptée pour examiner la manière dont les Codes d'usages du Codex concernés pourraient être intégrés ou fusionnés afin d'éviter les incohérences, les chevauchements et les redondances est acceptable; dans le cas contraire, fournir d'autres approches possibles pour prendre en compte ces textes lors de la révision du Code d'usages
 - (b) Si les révisions proposées sont raisonnables et si des améliorations peuvent être apportées, par exemple l'ajout de nouvelles sections, la poursuite du développement des sections révisées, et si des données/informations à l'appui de ces révisions sont disponibles pour examen par le GTE dans le cadre de la poursuite du développement du Code d'usages.
 - (iii) Indiquer s'il est possible de diffuser une lettre circulaire à la suite de la 18^e session du CCCF afin de recueillir des informations sur les pratiques de gestion et autres données pouvant appuyer un groupe de travail électronique dans l'élaboration du code d'usages pour examen par le CCCF, à sa 19^e session en 2026.
 - (iv) Indiquer s'il y a une possibilité de rétablir le groupe de travail électronique afin d'approfondir le code d'usages sur la base des orientations fournies par le CCCF, pour examen par ledit comité en 2019.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=18>

- (v) Toutes autres questions non mentionnées aux points ci-dessus qui peuvent être sujettes à observations.
4. Lors de la formulation d'observations sur le point 3(ii)(b) de l'ordre du jour, veuillez noter que les mesures de gestion des risques à inclure dans les Codes d'usages du Codex devraient être facilement disponibles, applicables dans le monde entier et avoir prouvé leur efficacité à différentes échelles de production, y compris dans les petites et moyennes entreprises.
 5. Le document de projet est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS)²: <https://ocs.codexalimentarius.org/>. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 7 à 11.
 6. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire³ afin de faciliter la décision sur les nouveaux travaux de révision du code d'usages; de garantir que le document de projet fournit une justification claire et suffisante pour la proposition et de fournir des orientations d'ordre général pouvant aider le groupe de travail électronique à développer davantage le code d'usages.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

7. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
8. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
9. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)⁴.
10. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web⁵ du Codex.
11. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

² <https://ocs.codexalimentarius.org/>

³ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>
<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCCC>

⁴ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁵ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>